



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Vous êtes **agriculteur** ?

Vous souhaitez
un **complément**
de **revenu** ?

1 000 postes de
CONDUCTEURS DE CAR
À TEMPS PARTIEL
à pourvoir



Plus d'informations sur
auvergnerhonealpes.fr

La Région qui agit

La formation de conducteur de car est entièrement prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous êtes exploitant agricole.

- » **1.** Remplissez le formulaire accessible sur le site Internet de la Région : auvergnerhonealpes.fr
- » **2.** Nos partenaires vous contacteront pour vous expliquer les modalités de préparation du permis D.
- » **3.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- » **4.** Cette formation vous délivrera soit le permis D soit un titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (TP CTCR).

Vous êtes salarié agricole à temps partiel.

- » **1.** Contactez votre conseiller prescripteur le plus proche de votre domicile (Pôle emploi ou Mission locale).
- » **2.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- » **3.** Cette formation vous délivrera soit le permis D soit un titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (TP CTCR).

Pendant la formation, vous n'aurez pas de perte de revenu et une indemnisation complémentaire pourra être attribuée par la Région. Votre cumul hebdomadaire temps de travail/temps de formation n'excèdera pas 48H par semaine.

Scannez le QR code pour accéder au formulaire de contact





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Vous êtes **retraité** ?
Vous souhaitez
un **complément**
de **revenu** ?

1 000 postes de
CONDUCTEURS DE CAR
À TEMPS PARTIEL
à pourvoir



Plus d'informations sur
auvergnerhonealpes.fr

La Région qui agit

**Vous êtes
retraité ?**

La formation de conducteur de car est entièrement prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Avant d'entamer les démarches, vérifiez
auprès de votre caisse de retraite
les conditions de cumul emploi / retraite.**

- 1.** Remplissez le formulaire accessible sur le site Internet de la Région : auvergnerhonealpes.fr
- 2.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- 3.** Nos partenaires vous contacteront pour vous expliquer les modalités de préparation du permis D.

Pendant la formation, votre pension de retraite sera maintenue et une indemnisation complémentaire pourra vous être attribuée par la Région.



Scannez le QR code
pour accéder au
formulaire de contact